

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la **DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE**

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS INDUSTRIE

Avions A320-111 et A320-211

Génération électrique - Transfo-redresseur ARTUS

La présente Consigne de Navigabilité s'applique aux avions AIRBUS INDUSTRIE A320-111 et A320-211, tous numéros de série.

Afin de prévenir une panne de génération électrique pouvant conduire à la perte simultanée de plusieurs calculateurs essentiels pour la sécurité du vol, les dispositions suivantes sont rendues impératives par la présente Consigne :

1. Effectuer avant chaque vol et après chaque démarrage APU la vérification de la tension délivrée par les TR (transfo-redresseurs) en positions 1 et 2, en accord avec la procédure décrite dans la révision temporaire du Manuel de Vol n° 9.99.99/07 du 25/01/89.

Le vol n'est autorisé que si les transfo-redresseurs en positions 1 et 2 sont bons pour le service.

- 2.- Avant le 1er Mars 1989, installer en positions 1 et 2 des transfo-redresseurs ARTUS P/N TR03B4200 amendement J. Avant le 1er avril 1989, remplacer le TR en position "essentiel" ayant pu être utilisé en position 1 ou 2 par un TR amendement J dont le pont de diodes est neuf.

3. Avant l'accumulation de 600 heures de vol, remplacer les TR ARTUS P/N TR03B4200 Amendement J en positions 1 et 2 par les TR ARTUS P/N Y005-2 en accord avec le SB A320-24-1024.

4. Le SB A320-24-1024 doit être appliqué en positions 1 et 2 au plus tard avant le 31 juillet 1989. La position "essentiel" devra être équipée d'un transfo-redresseur ARTUS P/N-Y005-2 avant le 31 Décembre 1989 en accord avec le SB A320-24-1028.

5. L'installation de transfo-redresseurs ARTUS P/N Y005-2 dans toutes les positions annule les prescriptions de la présente Consigne de Navigabilité.

y/C

.../...

Date : 22/03/89

AIRBUS INDUSTRIE
Avions A320-111 et A320-211

89-023-001(B) R1

Réf. : Révision temporaire n° 9.99.99/07 du 25/01/89
Manuel de Vol AIRBUS INDUSTRIE A320
Service Bulletin AIRBUS INDUSTRIE A320-24-1024
Service Bulletin AIRBUS INDUSTRIE A320-24-1028

La présente CN fait l'objet en RFA de la LTA N° 89-21.

La présente révision 1 annule et remplace la CN originale 89-023-001(B) du 22/02/89.

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : DES RECEPTION

CANCELLED